

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 3 octobre 2019**  
**Procès-verbal  Compte-rendu**

*L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 3 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13  
" " présents : 11  
" " absents : 2*

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 septembre 2019*

**Présents** : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, LE BRETON Marlène et LE SOURD Michel DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, TATTEVIN Gilles

**Absents** : Messieurs Freddy FLOQUET et Guénolé GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte ETIENNE

**Pouvoirs** : Mr Freddy FLOQUET donne pouvoir à Mme Brigitte ETIENNE



*Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 8 membres sont présents, le quorum est atteint (Puis Mme ETIENNE arrive à 20H04, Mr DUBOT à 20H05 et Mr CARO à 20H17).*

*Imn de silence est observée pour rendre hommage aux personnes décédées ce jour lors de l'attaque au couteau dans la Préfecture de Police de Paris.*

**Validation des pouvoirs**

*Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le pouvoir suivant :  
Mr Freddy FLOQUET donne pouvoir à Mme Brigitte ETIENNE*

**Approbation du compte-rendu du 20 août dernier**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 20 août dernier.*

**Désignation du secrétaire de séance**

*Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

*Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Le Conseil Municipal désigne Brigitte ETIENNE en tant que secrétaire de séance*

<b><u>1 -Taxe de séjour</u></b>
---------------------------------

*Il est proposé d'apporter une modification à la délibération n°1 du 20 août dernier dans laquelle il avait été décidé de conserver la taxe de séjour au niveau communal.*

Pour rappel, Ploërmel Communauté souhaite mettre en place la taxe de séjour à l'échelle du territoire de la communauté de communes. Cette taxe a été instaurée à CRUGUEL dès 2010.

La période de perception, les montants, la perception et autres modalités seront donc institués par la communauté de communes.

La commune de CRUGUEL continuerait de percevoir une attribution de compensation via la CLECT.

Les montants perçus au titre de la taxe de séjour à CRUGUEL :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
<b>Total Taxe séjour</b>	108	85.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE au transfert de la taxe de séjour au niveau communautaire à condition que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) accepte une prise en compte des 2 dernières années pour le montant du transfert.

## **2-Aménagement du bourg (validation du projet et lancement de la procédure)**

Suite à la réunion de la commission « urbanisme et aménagement de l'espace » du mercredi 25 octobre 2019,

Il est proposé de valider le plan modifié qui consiste dans un premier temps à réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, ainsi que l'aménagement du carrefour. Le Conseil Départemental prévoit la réfection du tapis d'enrobé de la route départementale en avril 2020.

Les offres remises seront sélectionnées selon les critères suivants :

- le prix des prestations (pondération 60)
- la valeur technique de l'offre (pondération 40)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les travaux d'aménagement du bourg dont le montant total des travaux s'élève à 288 503 € (entreprise de réseaux, Morbihan énergies, orange et maîtrise d'œuvre)
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer une consultation des entreprises
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché et les éventuels avenants.
- de demander les subventions auprès des organismes compétents (notamment auprès de la Région via les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, dans le cadre de l'effacement des réseaux)

## **3-Gestion des propriétés communales**

La commission « urbanisme et aménagement de l'espace » propose de mettre en vente les biens suivants :

-La maison et le terrain, rue de la Mairie, cadastrés AB 131 – 312 m<sup>2</sup> au prix de 24 500 €

-La ruine et le terrain, rue du souvenir, pour lesquels L'atelier COURCHINOUX avait déjà réalisé un projet d'aménagement,- 39 500 €

castrés	AB 148	82 m <sup>2</sup>
	AB 197	46 m <sup>2</sup>
	AB 146	156 m <sup>2</sup>
	AB 145	777 m <sup>2</sup>
	AB 245	130 m <sup>2</sup>
	Total	1 191 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, émettent à l'unanimité, un avis favorable à la mise en vente des parcelles mentionnées ci-dessus. Des annonces seront postées sur le site internet le bon coin.

#### 4-Sentier d'interprétation du patrimoine – choix de l'entreprise

Un groupe de travail a préparé des fiches explicatives qui permettent d'expliquer l'historique de certains bâtiments du bourg.

Il convient de disposer 12 panneaux explicatifs du patrimoine (7 muraux et 5 sur support pupitre)

Illustrations : 13 croquis à partir de photos et 3 créations)

La commune a été accompagnée par l'association des communes du patrimoine rural de Bretagne.

Les devis suivants ont été reçus :

Entreprise	Matériel	prix HT	Pose	Total HT	Total TTC
<b>JEZEQUEL</b>	plaque en lave émaillée, support en acier corten, pas de pochoir "pied"	12 080.95 €	2 530.00 €	14 610.95 €	17 533.14 €
<b>JEZEQUEL</b>	plaque en stratimage, pas de pochoir "pied"	9 980.00 €	2 630.00 €	12 610.00 €	15 133.14 €
<b>BCV</b>	Adhésif polymère plastifié	4 860.00 €	Pas de pose	4 860.00 €	5 832.00 €
<b>PIC BOIS</b>	panneaux en inclusion par vitrification, frais de port 111 €	6 851.00 €	1 390.00 €	8 241.00 €	10 045.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre proposée par l'entreprise BCV – La hérissais – 35 420 MELLÉ
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Région

<b>Dépenses</b>	<b>En € HT</b>
Conception du circuit – CPRB	3 500 €
Matériel de signalisation	4 860 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 360 €</b>
<b>Recettes</b>	
Conseil Départemental 25%	2 090 €
Conseil régional 20 %	1 672 €
Auto financement	4 598 € soit 55%
<b>Total recettes</b>	<b>8 360 €</b>

#### 5-programme de voirie 2020

Lors des précédentes commissions voirie, il avait été évoqué de refaire les routes suivantes :

- La Ville Guillaume
- La Ville Allio

Les estimations sont les suivantes :

enrobé à chaud	93 580 € HT
Enrobé à froid	54 879.10 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant à lancer une consultation en fin d'année. Les travaux pourraient être réalisés en début d'année (1<sup>er</sup> semestre 2020).

## 6-Tarifs assainissement

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation, la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil communautaire de PLOERMEL COMMUNAUTE a pris une délibération le 26/09 pour poser le principe d'une conservation des tarifs 2019 des communes sur l'année 2020. La commune n'a donc pas besoin de délibérer sur une évolution des tarifs pour 2020.

### Rappel des tarifs Surtaxe assainissement :

**Abonnement** : 53 €

**Consommation** : 1.50 €/m<sup>3</sup>

La participation due par tous les propriétaires lors de la réalisation d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif (La Participation Forfaitaire Assainissement Collectif 1 900 € à Cruguel) fera l'objet d'une harmonisation en 2020 pour toutes les communes. Ploermel communauté prendra une délibération en ce sens en début d'année 2020.

## 7-Demande d'occupation du domaine public à St Yves

Monsieur le Maire avait été saisi d'une demande d'occupation du domaine public, par Madame Marthe BOULVAIS, au lieu-dit Saint Yves. En date du 26 septembre, elle nous a informés avoir trouvé une autre solution, la demande est donc classée sans suite.

## 8-WEB SIG

Ploermel communauté, en collaboration avec le Pays de Ploermel, a mis en place un outil de Système d'Information Géographique qui permet de créer, visualiser, rechercher ou analyser des données géo spatiales (cadastre, document d'urbanisme, réseau d'eau et assainissement ...)

Ces informations sont mises à disposition gratuitement (cout du logiciel actuel 750 €/an)

Les données accessibles par le biais du logiciel SIG et gérées par la Communauté sont les suivante) :

- Cadastre et matrice cadastrale
- photographies aériennes, IGN Scan25, fond de plan OSM...
- IGN limites administratives, voiries, adresses, points d'intérêts
- eau potable : canalisations, vannes, poteaux incendie...
- assainissement collectif: canalisations, regards, zonage...
- assainissement non collectif
- réseaux divers : gaz, électricité...
- données touristiques
- Aménagement/Urbanisme : POS – PLU (zonage + règlement), pour les documents numérisés au format SIG/CNIG
- PPRI, sites inscrits, classés, parcs d'activités...
- Environnement : données réglementaires telles que Natura 2000, ZNIEFF 1 & 2, ZPS, zones humides, inventaire cours d'eau...

- Divers : INAO, Registre Parcellaire Graphique, Bruit, Données INSEE...
- toutes données d'intérêt communautaire

Les autres données ne figurant pas dans ce tronc commun de base, qui pourraient-être demandées, seront à la pleine et entière charge des communes. Le service du SIG pourra accompagner techniquement le demandeur sur des conseils et le montage de la consultation du prestataire.

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Ploermel proposera la numérisation de notre carte communale (document d'urbanisme) à un coût avantageux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel webSIG avec Ploermel Communauté ainsi que celle relative à la numérisation des documents d'urbanisme par le PETR Pays de Ploermel.

### Compte-rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

Bodet campanaire	remplacement moteur de volée cloche 3	1582.60 € HT	1899.12 TTC
Jasan – Laita Froid	remplacement évaporateur chb froide carcasse	2068.23 € HT	2481.88 TTC
Gravure d'arvor	monument aux morts	1 243.71 € HT	
	Rajout d'un nom + rénov		
Bornage avec Mr Hippolyte LALYS	992 € HT *1/2 = 496 € Ht soit 595.20 € TTC à la charge de la commune		

### 9-questions diverses

**-Le personnel municipal** : Madame Nicole BROHAN (ancienne secrétaire de Mairie) était placée en disponibilité depuis 2005. Elle a demandé sa mutation vers la commune de SAINT MARCEL.

**-Demande de diffusion de film dans la chapelle St Yves** : Madame Marthe BOULVAIS et Mr et Mme Colin et Anne SPENCE souhaitent organiser des séances de cinéma, une fois par mois, dans la chapelle. Mr le Maire précise que la commune est propriétaire de la chapelle, mais que la Paroisse en est l'affectataire.

**-Inauguration stade**

Le vendredi 4 octobre à 11H30

Les entreprises et le bureau de l'ASC sont invités

**-11 novembre** **Commémoration**, rajout d'un nom sur le monument aux Morts (un panneau explicatif sera mis en place – recherches effectuées par Marlène)

**Repas du CCAS**

**-Bois** – Sylva ouest - terrain rue st Aubin, près étang les travaux sont réalisés (vu en Conseil Municipal le 9 juillet)

**-Syndicat scolaire** : certainement une hausse des participations à prévoir

**-Transport scolaire** vers le collège/lycée : cette compétence ne sera plus gérée par la communauté de communes mais par la région.

**-Information au sujet de la création d'un syndicat « Destination Brocéliande »** entre 5 communauté de communes (2 en Morbihan et 3 en ile et vilaine)

*Fin de la séance à 21H25*

*Délibérations numérotées de 1 à 9*

<i>1</i>	<i>Taxe de séjour</i>
<i>2</i>	<i>Aménagement du bourg – lancement de la consultation</i>
<i>3</i>	<i>Gestion des propriétés communales</i>
<i>4</i>	<i>Sentier d'interprétation du patrimoine – choix de l'entreprise</i>
<i>5</i>	<i>Programme de voirie 2020</i>
<i>6</i>	<i>Tarifs assainissement</i>
<i>7</i>	<i>Demande d'occupation du domaine public à St Yves</i>
<i>8</i>	<i>Web SIG (Système d'Informations Géographique)</i>
<i>9</i>	<i>Questions diverses</i>